



Vol et usage de faux en ecriture

Par **duflos**, le **07/10/2009** à **17:47**

Bonjour,

en mai 2008, je suis resté en menage 2 mois avec mon ex, je payer eau loyer electricité, du coup je me suis porter garante pour le loyer, mon ex m a dis qu il paierai le loyer, que je n aurai pas a m en meler, je lui ai fait confiance, 2 semaines plus tard il m a mise a le rue avec mon fils, j ai remarquer une semaine plus tard sur mon relevé de compte qu il m avait voler de l argent et un cheque, j ai tout de suite ete porter plainte a la gendarmerie, mon dossier et chez le procureur de la republique en ce moment, il ne s est pas presenté aux convocation par le gendarmerie, cela 1an et demi que je n ai pas de nouvelles de lui, j ai recu un appel du proprio il y a deux semaines pour me dire que mon ex a trois de retard de loyer, du coup le proprio me harcele chaque pour que je paie et me menace de me mettre au huissier, je lui ai envoyé une lettre lui informant qu il m avait mise a la rue. La gendarmerie me dis de ne pas payer, le proprio me dis que je n ai aucun droit et que je doit payer jusqu a la fin du contrat de caution solidaire.

Je suis a ce jour en menage, et je vais devoir payer mon loyer plus celui de mon ex qui n a pas de travail et qui n en cherche pas.

Que dois je faire?

Dois je payer?

Si oui, comment me faire rembourser?

merci

Par **jeetendra**, le **07/10/2009** à **19:13**

[fluo]CDAD 62[/fluo]

RUE ROGER SALENGRO

62000 Arras

Téléphone : 03.21.71.87.27

Bonsoir, vous n'aurez pas du vous portez caution solidaire, la vous etes engagé au moins jusqu'au terme du bail, contactez le cdad d'Arras, ils vous conseillerons, ils tiennent des permanences juridiques gratuites, courage à vous, bonne soirée